

COMMUNAUTE DE  
COMMUNES DU PAYS  
MORNANTAIS  
Le Clos Fournereau  
CS 40107  
69440 MORNANT

Envoyé en préfecture le 15/12/2025

Reçu en préfecture le 15/12/2025

Publié le

ID : 069-246900740-20251210-CC\_2025\_115-DE



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

## Délibération n° CC-2025-115

L'an deux mille vingt-cinq

Le dix décembre à dix-neuf heures

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Salle Valéry Giscard d'Estaing à Mornant, sous la présidence de Monsieur Renaud PFEFFER.

Date de convocation : 3 décembre 2025

### Nombre de membres :

En exercice	<b>37</b>
Présents	<b>28</b>
Votes	<b>32</b>

### PRESENTS :

Renaud PFEFFER, Marc COSTE, Fabien BREUZIN, Isabelle BROUILLET, Jean-Pierre CID, Arnaud SAVOIE, Olivier BIAGGI, Pascal OUTREBON, Luc CHAVASSIEUX, Françoise TRIBOLLET, Loïc BIOT, Charles JULLIAN, Magali BACLE, Caroline DOMPNIER DU CASTEL, François PINGON, Jean-Luc BONNAFOUS, Stéphanie NICOLAY, Anne RIBERON, Bruno FERRET, Denis LANCHON, Anik BLANC, Pascale CHAPOT, Patrick BERRER, Pascale DANIEL, Véronique MERLE, Christèle CROZIER, Hélène DESTANDAU, Gérard MAGNET

### ABSENTS / EXCUSES :

Yves GOUGNE, Raphaëlle GUERIAUD, Anne-Sophie DEVAUX, Bernard CHATAIN, Séverine SICHE-CHOL

### PROCURATIONS :

Christian FROMONT donne procuration à Marc COSTE  
Marilyne SEON donne procuration à Olivier BIAGGI  
Thierry BADEL donne procuration à Charles JULLIAN  
Cyprien POUZARGUE donne procuration à Fabien BREUZIN

### SECRETAIRE DE SEANCE :

Rapporteur : Monsieur Fabien BREUZIN, Vice-Président délégué aux Finances, aux Moyens Généraux, à l'Economie et aux Equipements

### COMMANDÉ PUBLIQUE

\*\*\*\*\*

Marché de Maîtrise  
d'œuvre pour la  
rénovation et  
l'extension du Théâtre  
Cinéma Jean Carmet

Autorisation de  
signature du marché  
au Président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 5211-1,

Vu les dispositions de l'article L. 1414-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoient que la Commission d'Appel d'Offres est composée conformément aux dispositions de l'article L. 1411-5 du CGCT,

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays Mornantais validés par arrêté préfectoral n° 69-2024-09-24-00001 en date du 24 septembre 2024,

Vu la délibération n° CC-2025-078 du Conseil Communautaire du 23 septembre 2025 fixant les modalités de dépôt des listes pour la constitution de la commission d'Appel d'Offres « TCJC »,

Vu la délibération n° CC-2025-099 du Conseil Communautaire du 4 novembre 2025 portant élection des membres au sein de la commission d'Appel d'Offres « TCJC »,

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 17 novembre 2025,

La Communauté de Communes du Pays Mornantais a lancé une consultation concernant la maîtrise d'œuvre pour la rénovation et l'extension du Théâtre Cinéma Jean Carmet.

La mission confiée à l'équipe de maîtrise d'œuvre concerne la réhabilitation d'un bâtiment, sans mission diagnostic.

Les éléments de missions sont APS, APD (dont PC), PRO, ACT, VISA, DET, AOR (dont DOE), OPC, SSI.

Le marché est passé selon la procédure formalisée avec négociation, permettant au pouvoir adjudicateur de négocier les conditions du marché avec un ou plusieurs opérateurs économiques autorisés à participer aux négociations.

La consultation s'est déroulée en deux phases distinctes :

**Phase de candidature :** Sélection de quatre candidats admis à présenter une offre à partir des critères suivants :

- Pertinence de la motivation du groupement, de la compréhension du sujet et de la méthodologie de travail envisagée, appréciée au vu de la lettre de motivation, pondéré à 40%,
- Adéquation entre les références du candidat et l'objet de l'opération, appréciée au vu des 3 opérations représentatives présentées par le mandataire, pondéré à 40%,
- Adéquation des compétences financières, techniques et professionnelles avec l'objet de la consultation, appréciée au vu de la note établie par chaque membre du groupement et de leur chiffre d'affaires, pondéré à 20%.

**Phase de remise des projets/négociation :** Choix de l'attributaire à partir des critères suivants :

- Pertinence de l'équipe proposée et de la répartition des tâches, appréciée au vu de la note méthodologique, pondéré à 20%
- Compréhension de l'existant, des enjeux du programme et pertinence des intentions de conception appréciée au vu du mémoire d'intentions, pondéré à 20%
- Qualité de la présentation orale lors de l'audition, pondéré à 35%,
- Prix, pondéré à 25%.

Après analyse des offres remises par les quatre soumissionnaires, la commission d'appel d'offres du 17 novembre 2025 a classé et choisi l'offre du groupement LINK ARCHITECTES, Atelier de MONTROTTIER LOIC PARMENTAIRE et ASSOCIES, Le BE associés, CM économistes, GENIE ACOUSTIQUE SAS et SAS THEMI FLUIDES, comme économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 500 875.00 € HT.

Où l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

**Certifié exécutoire**  
Transmis en  
Préfecture le 15.12.2025

**AUTORISE** Monsieur le Président ou la personne habilitée à signer le marché n° 2025-03 relatif à la maîtrise d'œuvre pour la rénovation et l'extension du Théâtre Cinéma Jean Carmet,

**Notifié ou publié**  
**le ..15..DEC..2025**  
**Le Président**

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président ou d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Lyon, 184 rue Duguesclin 69003 Lyon / www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois suivant sa publication*

DIT que les crédits sont inscrits au budget principal opération 1911.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme.

PUBLIE LE 15 DECEMBRE 2025  
RENAUD PFEFFER, PRESIDENT



Le Président,  
Renaud PFEFFER

